

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03633

Numéro SIREN : 822 312 898

Nom ou dénomination : A TOIT

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/035882

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/035882**
n° de gestion : **2016B03633**
n° SIREN : **822 312 898 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 31/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A TOIT - Société par actions simplifiée
154 avenue de Castres 31500 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2369246

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	1 548	1 548	0
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	1 548	1 548	0
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises	150 000		150 000
Avances et acomptes versés sur commandes	22 455		22 455
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	4 214		4 214
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000
Disponibilités	506		506
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	227 175	0	227 175
TOTAL GENERAL (I + II)	228 723	1 548	227 175

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
Capital social ou individuel	30 000
Report à nouveau	18 398
Résultat de l'exercice	1 788
TOTAL I	50 186
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	29 900
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	144 084
TOTAL III	176 989
TOTAL GENERAL (I + II + III)	227 175

Certifié conforme à l'original
Toulouse le 12 Décembre 2019



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Bénéfice	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		112 422	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		- 150 000	
Autres charges externes		28 439	
Impôts, taxes et versements assimilés		4 123	
dont TP/CFE, CVAE		1 400	
Dotations aux amortissements		709	
Total des charges d'exploitation (II)		- 4 307	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		4 307	
Produits et charges divers		2 203	
Charges financières (V)			
Impôts sur les bénéfices (VII)		316	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 788	

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	
		1 788	0
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			316
		2 104	0
		2 104	0

**A TOIT
S.A.S
au capital de 30 000 euros
Siège social : 154, avenue de Castres
31500 TOULOUSE
822 312 898 RCS TOULOUSE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le Douze décembre, à dix heures, la société A TOIT a tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sur convocation de sa Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par son unique associée Madame Jocelyne Paule PINAY.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de **1 787,74€** (mille sept cent quatre-vingt-sept euros soixante-quatorze centimes).

Dans les événements marquants de l'année, il y a eu l'acquisition d'un logement

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Elle prend acte par ailleurs que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 787,74€** euros en totalité au poste « Report à Nouveau (créditeur) » qui s'élèvera, après affectation, à la somme de **20 185,57 euros**.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

**La Présidente :
Jocelyne Paule PINAY**

